

**Demande d’autorisation à des fins de recherche et d’expérimentation**

# Renseignements

Ce formulaire doit être joint au formulaire de demande d’autorisation applicable à votre projet ou à tout autre document de demande d’autorisation. Les formulaires sont disponibles sur le site Web du Ministère à l’adresse suivante : [http://www.environnement.
gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm)

De plus, il ne doit être utilisé que pour l’application de l’article 29 de la Loi sur la qualité de l’environnement :

« 29. Sous réserve des sous-sections 2 et 3, lorsqu’un projet visé à l’article 22 a pour objectif d’évaluer la performance environnementale d’une nouvelle technologie ou d’une nouvelle pratique, le ministre peut délivrer l’autorisation à des fins de recherche et d’expérimentation et permettre à une personne ou à une municipalité de déroger à une disposition de la présente loi ou d’un règlement pris en vertu de celle-ci.

Outre les renseignements et les documents prévus à l’article 23, cette demande d’autorisation doit également être accompagnée d’un protocole d’expérimentation décrivant, notamment, la nature, l’ampleur et les objectifs visés par le projet de recherche et d’expérimentation, son impact appréhendé sur l’environnement et, le cas échéant, les mesures de protection de l’environnement et de suivi des impacts requises.

En plus des éléments mentionnés à l’article 24, le ministre prend en considération dans le cadre de son analyse la pertinence des objectifs escomptés par le projet de recherche et d’expérimentation de même que la qualité des mesures proposées dans le protocole.

Le ministre fixe la durée de l’autorisation accordée à des fins de recherche et d’expérimentation. De plus, le titulaire d’une telle autorisation doit soumettre au ministre des rapports de ses activités selon la fréquence et les modalités déterminées par le ministre. »

# Description du projet réalisé à des fins de recherche et d'expérimentation

|  |
| --- |
| **Modalité de réalisation** |
| Lorsque la demande d’autorisation concerne un projet qui a pour objectif d’évaluer la performance environnementale d’une nouvelle technologie ou pratique qui nécessite une dérogation à une disposition de la Loi sur la qualité de l’environnement ou à l’un de ses règlements, veuillez joindre un document contenant le protocole d’expérimentation du projet visé par la demande.  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Compléter les éléments du tableau, en précisant à quelles pages de ce document se trouve l’information demandée** | **Page(s)** |
| La nature du projet, y compris la description de la nouvelle technologie ou de la nouvelle pratique à évaluer |       |
| L’ampleur du projet, y compris la durée prévue pour procéder à l’évaluation de la nouvelle technologie ou de la nouvelle pratique décrite |       |
| Les objectifs visés, en détaillant comment sera évaluée la performance environnementale de la nouvelle technologie ou de la nouvelle pratique décrite |       |
| Les impacts appréhendés sur l’environnement |       |
| Les mesures de protection de l’environnement |       |
| Les mesures de suivi des impacts prévues |       |

|  |  |
| --- | --- |
| **Compléter les éléments du tableau, en précisant à quelles pages de ce document se trouve l’information demandée (*suite*)** | **Page(s)** |
| L’attestation du professionnel ou de la personne compétente confirmant que les renseignements et les documents sont complets et exacts |       |
| L’identification des dispositions de la Loi ou des règlements pour lesquelles une dérogation est demandée |       |
| La justification de la dérogation |       |
| La description des mesures d’atténuation prévues pour protéger l’environnement et la santé |       |
| La description des mesures de contrôle et de suivi prévues pour protéger l’environnement et la santé |       |

# Déclaration du titulaire

|  |
| --- |
| Je,       (*inscrire le nom du demandeur ou de son représentant dûment mandaté*), déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que toutes les annexes et tous les documents qui l’accompagnent sont complets et exacts. Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2). Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande.Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : Cliquez ici pour entrer une date. |